

DESJEPS



Spécialité : Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Directeur·rice de structures et de projets

JANVIER 2021 > DÉCEMBRE 2022



Notre conception de la Formation aux fonctions de Directeur·rice de Structures et de Projets.

Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » Mention « Directeur·rices de Structures et de Projets » est un diplôme classé au niveau II.

La formation prépare à la prise de décision stratégique : aux côtés des instances élues, des professionnel·les du sport et de l'animation. Elle prépare à l'analyse des enjeux du contexte, pour assurer la conduite du projet dans ses différentes dimensions (humaine, financière...).

Nous souhaitons former des professionnel·les de l'animation, clairement engagés dans une démarche d'Éducation Populaire, porteur·ses de valeurs, y compris dans la gestion et l'animation de toutes les Ressources Humaines, dans une visée associative de coopération.



Une démarche pédagogique singulière et coopérante

Une démarche pédagogique singulière : nous sommes des fédérations toutes en charge d'équipements d'Éducation Populaire.

À ce titre, nous avons souhaité mettre en commun nos questionnements et les besoins en formation de nos cadres dirigeants. Nous avons besoin de cadres capables de gérer des budgets, de se positionner dans des stratégies de développement, mais aussi capables de gérer des Ressources Humaines dans un projet d'Éducation Populaire, porté par des bénévoles.

Il nous a semblé pour ce niveau de diplôme, indispensable de réunir des fédérations amies, dont la préoccupation de gestion des équipements dans un environnement tendu en évolution constante, est quotidienne. Concrètement, nos réseaux ont mis en commun, dans des groupes de travail, leurs réflexions, leurs analyses et leurs outils pour construire une formation adaptée aux besoins que nous repérons sur le terrain.

Aujourd'hui, au cœur du métier de directeur·rice de structures et de projets se pose la question du vivre ensemble.

Sélections : 50 €

(Règlement à joindre au dossier d'inscription)

Positionnement : 75 €

Coûts pédagogique : 11000€

Formation en alternance à plein temps, dont 700 heures en centre de formation.

Financements envisageables :

OPCO (pour les salarié·es à condition de demander une prise en charge.

Région Bretagne (pour les demandeur·euses d'emploi)

Informations complémentaires sur www.frmjcbretagne.org

Fédération Régionale des MJC de Bretagne

5 rue de Lorraine 35000 RENNES · 02 99 14 30 10

secretariat@frmjcbretagne.org · www.frmjcbretagne.org

Date limite d'envoi
des dossiers d'inscription :

le 28 août 2020

Tests de sélection :

le 2 octobre 2020



Notre conception de la formation s'appuie sur un travail de réseau avec les professionnel·les et militant·es. La FRMJC et Familles Rurales pilotent la formation, soutenues par les Centres Sociaux et l'UBAPAR.

Notre démarche s'inspire du courant de la pédagogie institutionnelle qui permet là aussi de se centrer

sur les institutions du collectif et sur une démarche d'expérience pour chacune de ces institutions. La démarche de la pédagogie institutionnelle se centre aussi sur l'agir dans l'éducation, ce qui axe nos travaux de formateur·rices sur des mises en situation réelles et sur l'analyse de ces expériences. L'alternance entre théorie et pratique est au cœur de notre démarche pédagogique.



L'alternance, la base du processus de formation

Les stagiaires choisissent leur stage, dont les missions doivent correspondre aux attentes pédagogiques de la formation.

La formation en alternance se répartit entre formation au centre (1 semaine / mois) et stage en structure d'accueil, le reste du temps.

Afin de répondre aux objectifs d'une formation en alternance, les structures d'alternance ont pour finalités de permettre:

- une interaction entre la théorie et la pratique
- une mise en situation concrète de travail afin de conduire de véritables projets qui prennent en compte toutes les réalités du métier et les contenus de formation.

La structure de stage est un lieu qui doit permettre au stagiaire de s'impliquer, d'observer, d'apprendre par la pratique, d'expérimenter et d'exploiter ses compétences professionnelles et personnelles tout en s'adaptant aux besoins de la structure.

Les activités professionnelles concernées sont classées en cinq grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

- Préparer la prise de décision stratégique
- Piloter le projet de développement d'une organisation
- Diriger une organisation
- Réaliser le bilan d'activité d'une organisation
- Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation

4 Unités de Compétences pour un parcours de formation qualifiant :

- UC1 : être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur
- UC2 : être capable de gérer les Ressources Humaines et financières d'une organisation du secteur
- UC3 : être capable de diriger un projet de développement
- UC4 : être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité



Les modalités d'entrée en formation et le dispositif de sélection

Organisation de l'épreuve de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation : Conformément à l'article 10 du Décret n°2006-1418 du 20 novembre 2006, les candidat·es doivent soit:

- Être titulaire du D.E.F.A. ou de diplômes reconnus équivalents ;
- Être titulaire du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au R.N.C.P ;
- Justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 2400 heures .

Il est demandé un CV et un document de trois pages présentant les motivations pour l'entrée en formation, qui servira de base à l'entretien.

Sélection des candidats le 2 octobre 2020

- Une épreuve écrite de synthèse de documents traitant d'une problématique liée à la formation (3h)
- Une mise en situation collective : les candidats discutent en groupe d'une question pendant 45 mn. Les membres du jury observent et repèrent les aptitudes attendues .
- Un entretien de motivation (30 minutes), à partir du document fourni et de l'analyse de la mise en situation. L'épreuve orale permet de vérifier les aptitudes d'expression et de communication des candidat·es: écouter, prendre en compte les propos des interlocuteurs, argumenter. Elle permet également d'apprécier l'expérience et le projet professionnel : motivations, convictions, projet de formation, problèmes pratiques d'entrée et de suivi de la formation.